

24 NOV. 2016

pôle territorial de Bordeaux

direction du développement
et de l'aménagement
service droit des sols
Code ACTE :

ARRETE N° 2016/1979

Du 24 NOV. 2016

OBJET : Déclassement d'une emprise publique de 3 856 m² sise avenue Abadie sur la commune de Bordeaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 318-1 et suivants;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3;

Vu la délibération n° 2015/0074 du 13 février 2015 déposée à la Préfecture de la Gironde le 20 février 2015, par laquelle le Conseil de Métropole a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes et notamment décider du déclassement des biens de son domaine public routier;

Vu l'arrêté n° 2016/0149 du 2 février 2016, en son article 2, par lequel le Président de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Madame Claire Vendé Bedora, en sa qualité d'adjointe au Directeur général des Territoires, en charge du pôle territorial de Bordeaux, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics et gérés par le pôle territorial;

Considérant qu'une partie de la parcelle cadastrée 063 AV 117 correspondant à une emprise de 3 856m², située avenue Abadie sur la commune de Bordeaux, n'est plus affectée à l'usage du public;

Considérant qu'il peut être procédé au déclassement de cette emprise;

Considérant que le déclassement de l'emprise susvisée à pour effet de porter atteinte aux fonctions de dessertes ou de circulation de la voie, une enquête publique, a été diligentée par arrêté n°2016/1482 en date du 15 septembre 2016, en application de l'article L. 141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière;

Considérant que cette enquête, qui s'est déroulée du 5 octobre 2016 au 19 octobre 2016, s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur;

Considérant qu'il a été procédé à la désaffectation de l'emprise de 3 856 m² située avenue Abadie à Bordeaux en date du 21 novembre 2016 par sa fermeture à la circulation publique et générale; que la désaffectation a été effectuée à l'aide de moyens physiques empêchant tout accès sur cette emprise;

Considérant que la désaffectation a été constatée par exploit d'huissier le 22 novembre 2016;

Le Président de Bordeaux Métropole
ARRETE

ARTICLE 1 : Il est décidé, le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée 063 AV 117 correspondant à une emprise de 3 856m², située avenue Abadie sur la commune de Bordeaux,

ARTICLE 2 : Ce déclassement est effectif à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera intégré dans le compte-rendu soumis au Conseil de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux,
Pour le Président et par délégation,
adjointe au directeur général des Territoires,
en charge du pôle territorial de Bordeaux

Claire Verdé Bedora

